



DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 10 juillet 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 04), Sylvie MARTIN.
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie MARTIN.
Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à Mr Alain MAYODON.
Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 7 01

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	8
Procurations	3
Votants	11

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2025.

Monsieur le maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juin 2025 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juin 2025 joint à la présente.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le 25/07/2025

ID : 009-210900320-20250716-2025_7_01-DE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 17 juillet 2025

Le maire

Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance

Valérie ADEMA



COMMUNE D'AX-LES-THERMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2025

Le présent procès-verbal comporte 29 pages.

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 5 juin 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 03), Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

RAPPEL DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025
2. COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES DU PARC D'ESPAGNE – AVENANT N°5 AU LOT 1 : DÉMOLITION-GROS-ŒUVRE-VRD – SOCIÉTÉ SJC
3. COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES DU PARC D'ESPAGNE – AVENANT N°2 AU LOT 14 : TRAITEMENT DE L'EAU – SOCIÉTÉ ECRIT
4. COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES DU PARC D'ESPAGNE – AVENANT N°2 AU LOT 15 : TOBOGGAN – SOCIÉTÉ EDSUN LOISIRS
5. STATION – MARCHÉ PUBLIC - GRANDE INSPECTION – TÉLÉCABINE DU SAQUET 2022 / 2023 – AVENANT N°1 AU LOT 2 – SOCIÉTÉ POMA
6. STATION – MARCHÉ PUBLIC - GRANDE INSPECTION TSF RÉBENTY – FOURNITURE DE PIÈCES ET RÉVISIONS EN USINE – AVENANT N°4 – SOCIÉTÉ POMA



7. STATION – MARCHÉ PUBLIC - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA GRANDE INSPECTION DES VÉHICULES DU TC16 – 2025 / 2029
8. CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES STATIONS DE MONTAGNE DE L'ARIÈGE
9. COMMUNE / SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ARIÈGE (SDIS) – CONVENTION RELATIVE À L'ÉVACUATION DE PERSONNES VICTIMES D'ACCIDENT DE SKI À LA SUITE D'UNE CARENCE CONSTATÉE D'AMBULANCE PRIVÉE
10. COMMUNE / TENNIS CLUB D'AX-LES-THERMES – CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL « L'ABRI » - SAISON ESTIVALE 2025
11. COMMUNE / TENNIS CLUB D'AX-LES-THERMES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES TENNIS COUVERTS
12. COMMUNE / TENNIS CLUB D'AX-LES-THERMES – CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION ET L'ANIMATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS « TERRAIN DE PADEL »
13. RÈGLEMENT INTÉRIEUR – TENNIS COURTS COUVERTS ET PARC D'ESPAGNE
14. COMMUNE / SOCIÉTÉ « CONFORT AQUATIQUE » - PROTOCOLE D'ACCORD – TRAVAUX PISCINE DU CAMPING « LE MALAZÉOU »
15. TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT LUMINAIRES VÉTUSTES SECTEUR ZONE 2-3-4 ET 6 – VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU SDE09
16. STATION DE SKI « AX 3 DOMAINES » - VALIDATION DES TARIFS – SAISON ESTIVALE 2025 ET SAISON HIVERNALE 2025 / 2026
17. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
18. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025

Monsieur le maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mai 2025 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Adopté à l'unanimité

2 - COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES DU PARC D'ESPAGNE – AVENANT N°5 AU LOT 1 : DÉMOLITION-GROS-ŒUVRE-VRD – SOCIÉTÉ SJC

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le lot 1 a été attribué à la société SJC par délibération du conseil municipal du 23 octobre 2023.



Quatre avenants ont déjà été signés avec l'entreprise titulaire du lot 1.

Un avenant N°5 est proposé par le maître d'œuvre. Cet avenant a pour objet des travaux non prévus relatifs à la gestion de l'infiltration d'eau pour un montant de 1 140 € HT, soit une augmentation de 0,21 % pour cet avenant.

Le nouveau montant du marché est de 572 321,60 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant N°5 au lot 1 de la société SJC.

Adopté à l'unanimité

**3 - COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES
DU PARC D'ESPAGNE – AVENANT N°2 AU LOT 14 : TRAITEMENT DE L'EAU –
SOCIÉTÉ ECRIT**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le lot 14 a été attribué à la société ECRIT par délibération du conseil municipal le 9 octobre 2024.

Un avenant a déjà été signé pour un montant de 16 290,30 € HT.

Un avenant N°2 est proposé par le maître d'œuvre. Cet avenant a pour objet des prestations supplémentaires pour un montant de 3 702,38 € HT, soit une augmentation de 3,63 % pour cet avenant.

Le nouveau montant du marché est de 121 876,61 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant N°2 au lot 14 de la société ECRIT.

Adopté à l'unanimité

**4 - COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES
DU PARC D'ESPAGNE – AVENANT N°2 AU LOT 15 : TOBOGGAN – SOCIÉTÉ EDSUN
LOISIRS**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le lot 15 a été attribué à la société EDSUN LOISIRS par délibération du conseil municipal le 24 janvier 2024.

Un avenant a déjà été signé pour un montant de 12 790 € HT, soit une augmentation de 8,38 %.

Un avenant N°2 est proposé par le maître d'œuvre. Cet avenant a pour objet la fourniture et la pose de feux de signalisation avec temporisation pour un montant de 1 890 € HT, soit une augmentation de 1,24 % pour cet avenant.



Le nouveau montant du marché est de 167 180 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant N°2 au lot 15 de la société EDSUN LOISIRS.

Adopté à l'unanimité

5 - STATION – MARCHÉ PUBLIC - GRANDE INSPECTION – TÉLÉCABINE DU SAQUET 2022 / 2023 – AVENANT N°1 AU LOT 2 – SOCIÉTÉ POMA

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'appel d'offre relatif aux travaux, contrôles et fournitures de la 4^{ème} grande inspection prévue en 2022 et 2023 sur la télécabine du Saquet - lot 2 - a été attribué à la société POMA par délibération du conseil municipal du 18 mai 2022 pour un montant de 175 820 € HT pour la tranche ferme et 199 970 € HT pour la tranche optionnelle.

Le maître d'œuvre propose un avenant N°1 afin d'ajuster les montants de nouveaux postes correspondant à la fourniture de matériel et prestations nouvelles suite aux contrôles de Grande Inspection.

Le montant de cet avenant est de 17 778,85 € HT pour la tranche ferme, il entraîne une augmentation de 10,11 % par rapport au marché d'origine.

Le montant du nouveau marché public est de 193 598,85 € HT.

Cet avenant précise également que la tranche optionnelle a été affermée pour un montant de 8 720 € HT (tranche optionnelle prévue dans le marché pour un montant estimé à 199 570 € HT).

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant N°1 au lot 2 de la société POMA.

Adopté à l'unanimité

6 - STATION – MARCHÉ PUBLIC - GRANDE INSPECTION TSF RÉBENTY – FOURNITURE DE PIÈCES ET RÉVISIONS EN USINE – AVENANT N°4 – SOCIÉTÉ POMA

Monsieur le maire rappelle que le marché de fournitures relatif aux Grandes Inspections Lièvre Blanc et Rébenty a été attribué à la société POMA pour un montant de 582 149,70 € HT (tranche ferme : 386 378 € HT + tranches optionnelles : 195 771,70 € HT).

Trois avenants ont déjà été signés avec l'entreprise titulaire.

Un avenant N°4 est proposé par le maître d'œuvre afin d'introduire de nouveaux prix unitaires sur le télésiège Rébenty nécessaires suite à la demande du service de contrôle des remontées mécaniques (STRMTG) de réaliser le contrôle complet des

véhicules en 2023 et non d'attendre 2025 comme prévu initialement, ainsi que l'introduction de nouveaux prix unitaires sur le télésiège Rébenty suite à la découverte de défauts lors des contrôles de ces véhicules.

Par ailleurs, les DQE ont été mis à jour avec les quantités finales.

Attribué tranche ferme	386 378 €	
Avenant 1	24 465,59 €	6,33 %
Avenant 2	- 87 399,35 €	-22,62 %
Avenant 3	26 747,47 €	6,92 %
Avenant 4	39 203,89 €	10,15 %
Montant total	389 395,60 €	0,78 %

La tranche optionnelle a été affermée pour un montant de 41 942 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant N°4 de la société POMA.

Adopté à l'unanimité

7 - STATION – MARCHÉ PUBLIC - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA GRANDE INSPECTION DES VÉHICULES DU TC16 – 2025 / 2029

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a lancé un marché de travaux sous la forme d'une procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et comprend 3 lots :

- Lot 1 : Fournitures pour GI véhicules TC 16,
- Lot 2 : Unité de maintenance pour GI véhicule TC 16,
- Lot 3 : Contrôles Cofrend 2 pour GI véhicules TC16

La Commission propose les attributions comme suit :

- Lot 1 : Fournitures pour GI véhicules TC 16 - société POMA pour un montant de 91 030,50 € HT pour la tranche ferme et 25 122,07 € HT pour la tranche optionnelle.
- Lot 2 : Unité de maintenance pour GI véhicule TC 16 - société FFT pour un montant de 138 710 € HT.
- Lot 3 : Contrôles Cofrend 2 pour GI véhicules TC16 - société PYREM CONTROLES pour un montant de 7 250 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'attribuer le marché de travaux relatif à la grande inspection des véhicules du TC16 aux sociétés mentionnées ci-

dessus.

Adopté à l'unanimité

8 - CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES STATIONS DE MONTAGNE DE L'ARIÈGE

Monsieur le maire rappelle que plusieurs collectivités territoriales ariégeoises (le conseil départemental de l'Ariège, la commune d'Ax-les-Thermes, et les communautés de communes Couserans-Pyrénées, de la Haute-Ariège et du Pays d'Olmes) se sont engagées dans la perspective de créer un syndicat mixte départemental des stations de montagne, et d'une mise en concession de ses activités

Ce syndicat, dont la création est prévue courant 2025, aura pour objet de regrouper les huit stations de ski de l'Ariège (Ax-Bonascres, Guzet, Mont d'Olmes, Mijanès, Ascou, Goulier, Chioula et Beille), actuellement organisées autour de trois syndicats mixtes (de Guzet, des Monts d'Olmes et de la Haute-Ariège) et de la ville d'Ax-les-Thermes.

Considérant l'hétérogénéité dans les modes de gestions des stations et des nombreux sujets et questionnements à traiter en vue de la création de ce syndicat mixte, les collectivités territoriales mentionnées ci-dessus ont convenu du lancement, par le conseil départemental, d'un accord-cadre afin de désigner les prestataires de missions d'accompagnement (technique, financier et juridique) nécessaires à la mise en place de ce projet.

Chacune des collectivités partenaires a également été invitée à participer activement aux travaux et aux décisions dans le cadre de cet accompagnement, ainsi qu'à son financement.

A l'issue de la procédure de marché public, le conseil départemental de l'Ariège a attribué le marché public correspondant, pour un montant maximal de 192 000 € TTC, sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire, séparé en deux lots distincts :

- Lot 1 : Accompagnement financier et juridique
- Lot 2 : Accompagnement technique

Cet accord-cadre inclut l'accompagnement à la préparation et à la passation des concessions et à la mise en place du futur syndicat mixte, ainsi que leur suivi jusqu'au 31 octobre 2027.

Au titre de la participation à la réalisation des missions d'accompagnement, les collectivités partenaires siégeront et participeront au comité technique et au comité de pilotage créés à cet effet.

Au titre de la participation financière, le conseil départemental, en sa qualité de maître d'ouvrage des missions d'accompagnement, rémunérera les attributaires du marché.

Il est proposé que la commune d'Ax-les-Thermes, et les communautés de communes Couserans-Pyrénées, de la Haute-Ariège et du Pays d'Olmes participent au financement de ces missions, en versant au conseil départemental de l'Ariège, pour chacune d'elles, une subvention égale à 10 %, soit 40 % au total, du montant des bons de commandes passés pour la réalisation de l'accord-cadre, dans un plafond d'un montant maximum total cumulé pour les deux lots de 19 200 € TTC chacune, soit 76 800 € TTC, réparti sur 3 ans de 2025 à 2027.

Monsieur le maire présente le projet de convention ayant pour objet de définir les modalités pratiques et financières du partenariat entre le conseil départemental de l'Ariège et les collectivités partenaires pour la réalisation de ces missions d'accompagnement.

Il propose au conseil municipal d'approuver ce projet de convention et de l'autoriser à le signer et à le mettre en œuvre.

Adopté à l'unanimité

9 - COMMUNE / SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ARIÈGE (SDIS) – CONVENTION RELATIVE À L'ÉVACUATION DE PERSONNES VICTIMES D'ACCIDENT DE SKI À LA SUITE D'UNE CARENCE CONSTATÉE D'AMBULANCE PRIVÉE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'organisation des secours pour les personnes victimes d'accident de ski à la station de ski « Ax 3 Domaines » est de la compétence de la commune.

Il précise que cette mission sera assumée en partie par le SDIS de l'Ariège pour le compte de la mairie et que l'intervention sera facturée à la commune sur la base d'un montant forfaitaire, évalué au coût réel, par sortie de VSAV effectué par le SDIS, fixé à 455,34 €. Ce montant sera révisé chaque année en fonction de l'évolution des prix à la consommation. En cas de variation négative de l'indice N-1, les tarifs seront inchangés. Toute modification financière fera l'objet d'un avenant.

Le SDIS interviendra en cas d'insuffisance des moyens propres ou conventionnés de la station et de carence d'ambulance privée.

La convention est établie pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2027, avec reconduction tacite à l'échéance.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention relative à l'évacuation de personnes victimes d'accident de ski, à la suite d'une carence constatée d'ambulance privée.



Adopté à l'unanimité

10 - COMMUNE / TENNIS CLUB D'AX-LES-THERMES – CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL « L'ABRI » - SAISON ESTIVALE 2025

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune met à disposition du Tennis Club d'Ax-les-Thermes le local dénommé « L'Abri » situé au Parc d'Espagne pendant une période de 2 mois et 10 jours du 28 juin au 7 septembre 2025 inclus en raison de l'ouverture de la piscine après les travaux aux fins d'y exercer l'activité d'animation – bar - restauration.

Il précise que la mise à disposition du local se compose d'une salle de bar, une plonge, une cuisine équipée, une terrasse bois, une terrasse herbue et de matériel listé dans la convention d'occupation.

Les heures d'ouverture obligatoire de l'établissement sont fixées de 10 H 30 à 22 heures les week-ends du mois de juin et tous les jours des mois de juillet et août, à charge pour le gestionnaire d'étendre ces horaires s'il le désire. Pendant la durée du tournoi annuel de tennis se déroulant en juillet / août, les horaires d'ouverture obligatoire de l'établissement seront modifiés de 8 H 30 à minuit.

Il informe le conseil municipal que cette mise à disposition est consentie pour une redevance mensuelle de 100 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

11 - COMMUNE / TENNIS CLUB D'AX-LES-THERMES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES TENNIS COUVERTS

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de répondre à une forte demande de cours collectifs de septembre à juin, le tennis club d'Ax-les-Thermes a sollicité la mise à disposition des courts de tennis couverts et des courts de padel durant l'année scolaire.

Il propose donc de mettre à disposition du tennis club 2 courts en terre battue, le club house, 2 vestiaires et les sanitaires ainsi que 2 courts de padel sur le Parc d'Espagne les lundi et mardi de 17 H 30 à 19 H.

La convention est conclue pour une période annuelle renouvelable par tacite reconduction à compter du 21 juin 2025.

Il indique que les réservations et paiements des courts de tennis couverts et de padel se font via l'application existante, étant précisé qu'eu égard au caractère d'intérêt général des activités du club, les tennis couverts sont mis gratuitement à la disposition



du tennis club pour l'organisation des tournois et la dispense des cours collectifs et les terrains de padel pour l'organisation des cours collectifs.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

12 - COMMUNE / TENNIS CLUB D'AX-LES-THERMES – CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION ET L'ANIMATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS « TERRAIN DE PADEL »

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer les conditions d'utilisation et d'animation des 2 terrains de padel et de préciser les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs et les créneaux en accès libre.

Il précise que durant l'été 2025, le tennis club axéen souhaite organiser des tournois à raison de 2 samedis pendant le mois de juillet, puis de septembre à juin, le tennis club souhaite réserver un terrain de padel de 17 H 30 à 19 H les lundi et mardi.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Adopté à l'unanimité

13 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR – TENNIS COURTS COUVERTS ET PARC D'ESPAGNE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'utilisation des courts de tennis couverts et du Parc d'Espagne nécessite d'adopter un règlement intérieur.

Les courts couverts, le club house, 2 vestiaires et les sanitaires sont mis à disposition de l'école de tennis pendant la période scolaires (septembre à juin), un planning d'occupation des courts sera fourni à la mairie en début d'année scolaire. En dehors de ces périodes, les courts et locaux pourront être réservés par toutes personnes extérieures à l'école de tennis via l'application existante.

Du 1^{er} juillet au 31 août 2025 :

- les courts couverts seront fermés, ils pourront être utilisés de manière exceptionnelle en cas de mauvais temps durant les tournois de l'été 2025.
- Les réservations et paiements des courts de tennis au Parc d'Espagne se feront via l'application

Le tennis club axéen proposera des stages de padel durant l'été 2025 à raison de 2 samedi en juillet ou août.



Monsieur le maire demande au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur établi pour l'utilisation de courts de tennis couverts et du Parc d'Espagne.

Adopté à l'unanimité

14 - COMMUNE / SOCIÉTÉ « CONFORT AQUATIQUE » - PROTOCOLE D'ACCORD – TRAVAUX PISCINE DU CAMPING « LE MALAZÉOU »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux réalisés par la société « Confort aquatique » sur les plages et les parois de la piscine au camping « Le Malazéou », des malfaçons ont été constatées sur le béton désactivé des plages de la piscine, sur les parois verticales de la piscine qui présentent des défauts suite au remplacement des bouches de refoulement.

Il précise que ces malfaçons ont été constatées par constat d'huissier et ont été portées à l'attention de l'entreprise qui a reconnu sa responsabilité et accepté de prendre les mesures nécessaires pour réparer les défauts constatés.

Ainsi, l'entreprise « SOLID » interviendra pour la réfection des plages et l'entreprise « Confort aquatique » pour la réfection des parois de la piscine.

La société « Confort aquatique » prendra en charge l'intégralité des travaux.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le protocole d'accord avec la société « Confort aquatique ».

Adopté à l'unanimité

15 - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT LUMINAIRES VÉTUSTES SECTEUR ZONE 2-3-4 ET 6 – VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU SDE09

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux d'éclairage public de remplacement de luminaires vétustes doivent être réalisés sur le secteur sone 2-3-4 et 6.

Le montant estimé des travaux s'élève à 27 600 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise. Après déduction de la participation du SDE09, à hauteur de 50 %, dans le cadre du programme SDE EP rénovation, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 13 800 €. Cette estimation est susceptible de varier en fonction du coût final des travaux réalisés. Toutefois, le montant maximal versé au SDE09 est plafonné à cette estimation majorée de 10 %. Si le montant final des travaux générerait un dépassement de l'estimation supérieur à 10 %, une nouvelle délibération serait nécessaire.

Conformément au nouveau règlement financier du SDE09 (article 1.2.2), ce financement sera effectué par le versement d'une contribution de la commune



imputée au chapitre 65, compte 6558 (M57 abrégé) en section de fonctionnement du budget communal pour un montant de 13 800 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le versement de cette contribution de 13 800 € au SDE09.

Adopté à l'unanimité

16 - STATION DE SKI « AX 3 DOMAINES » - VALIDATION DES TARIFS – SAISON ESTIVALE 2025 ET SAISON HIVERNALE 2025 / 2026

Monsieur le maire présente au conseil municipal les tarifs applicables pour la saison estivale 2025 et hivernale 2025 / 2026 à la station de ski « Ax 3 Domaines ».

Saison estivale 2025 :

Tarifs été 2025	
<i>du 5/07 au 31/08 et du 4/09 au 07/09</i>	

VTT		
	Junior*	Adulte
1 passage (1 remontée télécabine ou télésiège)	9,00 €	
Demi-journée	17,50 €	20,50 €
Journée	21,00 €	24,00 €
2 jours	39,00 €	44,00 €
<u>Demi-journée matin 9h30-13h45</u> : achat d'un forfait journée entière, si restitution du forfait avant 13h45 en billetterie, remboursement de la différence entre le prix de la journée et de la demi-journée (soit 3,50 €)		
<u>Demi-journée après-midi</u> à partir de 13h15 à Bonascre et 13h45 à Ax les Thermes		

Saison VTT		
	Junior*	Adulte
Promo VEL 15/06/22	133,00 €	164,00 €
Saison	168,00 €	193,00 €
Moniteur VTT	91,00 €	
<u>Junior*</u> : 5 – 17 ans sur présentation d'un justificatif		

Saison piéton		
	Ax/Bonascre	Ax/Saquet
<u>Piéton été*</u>	71 €	92 €

Piéton Année*	159 €
Curistes* justificatif de cure à présenter Ax/Bonascres	
21 jours	55,00 €

Activités		
	Adulte	Enfant 4 à 11 ans
Piscine	3,00 €	
Mini-Golf (1/2 journée)	3,50 € /personne	
Location boules de pétanque	4 € /triplette	
Terrain de Tennis	6 € /heure	

Pass loisirs		
	Adulte	Junior
Pass journée	19 €	17 €

Pass loisir Accès télécabine Baou et télésiège lièvre blanc, mini-golf (2 heures), tennis (1 heure), pétanque et la piscine. Toutes les activités sont à consommer la journée même.

Location de matériel au Saquet	
<i>*Arapao + de 6 ans/VTT et draisienne de 2 à 4 ans</i>	
Supplément matériel et VTT enfant*	4,00 €

Devalkart		
	Junior*	Adulte
Pack forfait piéton + descente en devalkart	22,00 €	25,00 €
Descente Devalkart en complément d'un forfait piéton journée ou séjour	15,00 €	15,00 €
Junior* : 5 – 17 ans sur présentation d'un justificatif		

L'achat ou réservation en billetterie ou en ligne récupérés entre 10 h et 12 h / 14 h et 16 h

Descente sur une 1/2 heure maximum, tout dépassement entrainera la facturation d'un supplément.

Les conditions de sécurité et les équipements seront remis en même temps que le Devalkart.

NOS TARIFS PIETONS

	Ascension complète* Ax/Saquet (700 m à 2000 m)	
	ADULTE	Juniors**
Journée	12,00 €	9,00 €
2 jours*	22,20 €	16,60 €
3 jours*	33,60 €	24,30 €
4 jours*	44,40 €	33,30 €
5 jours*	54,00 €	40,50 €
6 jours*	62,40 €	46,80 €
7 jours*	70,80 €	53,10 €

*PIETONS FAMILLES - 10%

Tarif Famille : sur la base de 4 personnes, 2 adultes maxi et 2 juniors minimum

1 passage Adulte/Junior(1 remontée télécabine ou télésiège)		6 €	
	1 remontée mécanique	Ascension complète	
	Ax/Station (700 m à 1400 m)	Ax/Saquet (700 m à 2000 m)	
	ADULTE	Juniors**	ADULTE JUNIORS**
Saison été	77,00 €		100,00 €
Saison hiver	112,00 €		158,00 €
Saison été Pro Ax Bonascre	36,00 €		
Saison été Pro Ax Saquet	56,00 €		
<p>**Juniors : 5 à 17 ans * Journées consécutives</p> <p>Moins de 5 ans : gratuit sur présentation d'un justificatif obligatoire <u>A partir de 75 ans</u> : Offert sur présentation d'une pièce d'identité obligatoire</p>			

NOS TARIFS PIETONS GROUPES

	Ascension complète Ax/Saquet (700 m à 2000 m)	
	ADULTE	Juniors**
Journée	10,00 €	8,00 €
2 jours*	18,50 €	14,80 €
3 jours*	28,00 €	22,40 €
4 jours*	37,00 €	29.6
5 jours*	45,00 €	36,00 €
6 jours*	52,00 €	41,60 €
7 jours*	59,00 €	47,20 €

- minimum de 10 personnes, paiement unique pour tout le groupe
sans gratuités

VTT		
	Junior*	Adulte
Journée	16,80 €	19,20 €
2 Jours	31,20 €	35,20 €

	Ascension complète Ax/Saquet (700 m à 2000 m)	
	ADULTE	Juniors**
1 jour	10,80 €	6,70 €
2 jours*	18,20 €	12,40 €
3 jours*	26,70 €	18,10 €
4 jours*	35,60 €	24,30 €
5 jours*	43,50 €	29,70 €
6 jours*	50,40 €	34,30 €
7 jours*	57,40 €	39,10 €

Pierre et Vacances		
	Ascension complète Ax/Saquet (700m à 2000 m)	
	ADULTE	Juniors**
Journée	10,00 €	7,50 €

VTT journée Saison hiver		
	Junior*	Adulte

Journée	10,50 €	12,00 €
Saison	84,00 €	96,50 €
VTT saison (bureau des guides/moniteur BE)		
	Adulte	
Saison	91,00 €	

Journée promo magasin

VTT journée		
	Junior*	Adulte
Journée	17,00 €	20,00 €

Saison hivernale 2025 / 2026 :

SEJOURS AX 3 DOMAINES				
Journées datées et consécutives				
	INDIVIDUEL		FAMILLE**	
	Adultes	Réduits*	Adultes	Juniors
1/2 journée	40,00 €	34,00 €	36,00 €	30,60 €
Journée	47,00 €	41,00 €	42,30 €	36,90 €
2 jours	86,00 €	75,00 €	78,20 €	68,20 €
3 jours	131,00 €	114,00 €	118,40 €	103,30 €
4 jours	173,00 €	151,00 €	156,50 €	136,50 €
5 jours	211,00 €	184,00 €	190,30 €	166,00 €
6 jours	244,00 €	213,00 €	219,90 €	191,80 €
7 jours	277,00 €	241,00 €	249,50 €	217,70 €

PROMO		
Hors vacances scolaires toutes zones		
	Adultes	Réduits*
4 jours	155,70 €	135,90 €
5 jours	189,90 €	165,60 €
6 jours	219,60 €	191,70 €
7 jours	249,30 €	216,90 €

***FORFAITS REDUITS**

Junior : 5 à 17 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

Etudiant : Justificatif de scolarité 24/25 obligatoire - Max 29 ans

Sénior : 65 à 74 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

*FORFAITS OFFERTS

Bambin : moins de 5 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

Vermeil : plus de 75 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

**TARIF FAMILLE

A partir de 4 personnes payantes (2 juniors minimum et 2 adultes maximum)

Les forfaits doivent être de même durée

FORFAITS DEMI-JOURNEE

Matin : 9h00 - 13h15

Achat d'un forfait journée, si restitution du forfait en billetterie avant 13h15, remboursement de la différence entre le prix de la journée et de la demi-journée (soit 7 € en tarif standard)

Après-midi : à partir de 12h45

Le forfait peut être acheté en avance, il ne sera actif qu'à 12h45

FORFAITS SAISON AX 3 DOMAINES

	TARIF SUPER PROMO du 09/09 au 16/10/2025	TARIF PROMO du 17/10 au 18/11/25	TARIF PUBLIC à partir du 18/11/25
Adulte	498,00 €	596,00 €	710,00 €
Réduit*	435,00 €	521,00 €	620,00 €
Adulte Famille**	-	536,40 €	639,00 €
Junior Famille**	-	468,90 €	558,00 €
Saison privilège*** tarif unique	-	263,00 €	292,00 €

FORFAITS SAISON MULTISTATION

Ascou - Ax - Guzet - Monts d'Olmes

TARIF SUPER PROMO du 10/09 au 07/10/2024	TARIF PROMO du 08/10 au 18/11/24	TARIF PUBLIC à partir du 19/11/24

Adulte	532,00 €	638,00 €	760,00 €
Réduit*	469,00 €	562,00 €	670,00 €
Adulte Famille**	-	574,20 €	684,00 €
Junior Famille**	-	505,80 €	603,00 €

FORFAITS REDUITS**Junior : 5 à 17 ans sur présentation d'un justificatif d'âgeEtudiant : Justificatif de scolarité 24/25 obligatoire - Max 29 ansSénior : 65 à 74 ans sur présentation d'un justificatif d'âgeFORFAITS OFFERTS**Vermeil : plus de 75 ans sur présentation d'un justificatif d'âge****TARIF FAMILLE**

A partir de 4 personnes payantes minimum

Sur la base de 2 juniors minimum et 2 adultes maximum - Les forfaits doivent être de même durée

*****PRIVILEGE**

Forfait saison valable de l'ouverture à la fermeture de la station uniquement du lundi au vendredi hors vacances scolaires toutes zones

**FORFAITS PIETON
AX 3 DOMAINES**Donne accès en illimité aux 2 télécabines pendant la durée de validité du forfait
Journées datées et consécutives**TARIF INDIVIDUEL**

	Adultes	Juniors*
Journée	12,00 €	9,00 €
2 jours	22,20 €	16,60 €
3 jours	33,60 €	24,30 €
4 jours	44,40 €	33,30 €
5 jours	54,00 €	40,50 €
6 jours	62,40 €	46,80 €
7 jours	70,80 €	53,10 €

TARIF FAMILLE**

	Adultes	Juniors
Journée	10,80 €	8,10 €
2 jours	19,90 €	14,90 €
3 jours	30,20 €	21,80 €
4 jours	39,90 €	29,90 €
5 jours	48,60 €	36,40 €
6 jours	56,10 €	42,10 €
7 jours	63,70 €	47,70 €
SAISON		
	Ax - Bonascre	Ascension Complète
	Tarif unique	Tarif unique
Saison Eté	77,00 €	100,00 €
Saison Hiver	112,00 €	158,00 €
Année		173,00 €

*FORFAITS JUNIORS

5 à 17 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

**TARIF FAMILLE

A partir de 4 personnes payantes minimum
Sur la base de 2 juniors minimum et 2 adultes maximum
Les forfaits doivent être de même durée

TARIFS GROUPES

AX 3 DOMAINES

Conditions d'attribution :

15 Personnes minimum

Paiement unique pour tout le groupe

Journées de ski consécutives - forfaits de même durée

1 Gratuité pour 20 payants

	Adultes	Réduit*
Journée	37,00 €	32,00 €
2 jours	68,00 €	59,00 €
3 jours	104,00 €	90,00 €
4 jours	137,00 €	118,00 €
5 jours	167,00 €	144,00 €
6 jours	192,00 €	166,00 €



7 jours	218,00 €	189,00 €
----------------	-----------------	-----------------

*FORFAITS REDUITS

Junior : 5 à 17 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

Etudiant : Justificatif de scolarité 24/25 obligatoire - Max 29 ans

Sénior : 65 à 74 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

*FORFAITS OFFERTS

Bambin : moins de 5 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

Vermeil : plus de 75 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

TARIFS PIETON GROUPES AX 3 DOMAINES

Donne accès en illimité aux 2 télécabines pendant la durée de validité du forfait
Journées datées et consécutives

Conditions d'attribution :
10 Personnes minimum
Paiement unique pour tout le groupe
1 Gratuité pour 10 payants

	Adultes	Juniors*
Journée	10,00 €	8,00 €
2 jours	18,50 €	14,80 €
3 jours	28,00 €	22,40 €
4 jours	37,00 €	29,60 €
5 jours	45,00 €	36,00 €
6 jours	52,00 €	41,60 €
7 jours	59,00 €	47,20 €

*FORFAITS JUNIORS

5 à 17 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

NO SOUCI AX 3 DOMAINES

Adhésion au programme 40€ (Renouvellement automatique 32€)
 Week-end et vacances scolaires : -15% sur le prix journée
 Du Lundi au Vendredi hors vacances scolaires : - 30% sur le prix journée
 5 ème journée : - 50% sur le prix journée
 10 ème - 15 ème et 20 ème offerte

	Adultes	Réduits*
Journée à - 15%	40,00 €	35,00 €
Journée à - 30%	33,00 €	29,00 €
Journée à - 50%	23,50 €	20,50 €

*FORFAITS REDUITS

Junior : 5 à 17 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

Etudiant : Justificatif de scolarité 25/26 obligatoire - Max 29 ans

Sénior : 65 à 74 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

TARIFS SCOLAIRES AX 3 DOMAINES

Conditions d'attribution :
 Sortie organisée et réglée par l'établissement scolaire
 Tarif unique
 1 Adulte gratuit pour 10 Elèves payants

	Adulte / Junior
Journée	10,00 €
2 jours	19,00 €
3 jours	28,00 €
4 jours	37,00 €
5 jours	46,00 €

TARIFS SKI CLUB - JEUNES ENCADRES AX 3 DOMAINES

Conditions d'attribution :
Groupe composé d'au moins 70% de juniors (5 à 17 ans).
Tarif unique

	Adulte/Junior
Lundi à Vendredi	13,00 €
Samedi et Dimanche	18,00 €

ESPACE EVOLUTION AX 3 DOMAINES

	Non skieur	Skieur
Adulte	5,00 €	25,00 €
Junior		18,00 €

Extension à l'ensemble du domaine skiable
Vous avez progressé, vous souhaitez accéder à l'ensemble du domaine ?

Supplément à payer par le client (en fonction de sa catégorie) pour transformer un forfait zone évolution en forfait de ski tout domaine (possible uniquement pendant le jour de validité du forfait évolution ski)

Adulte	23,00 €
Junior	24,00 €
Etudiant, Sénior	17,00 €

Forfait Ecoles de skis 6 jours consécutifs

Ce tarif sera proposé aux juniors titulaires d'un justificatif de cours de ski collectifs tels que précisés ci dessous, les forfait sont nominatifs (nom et prénom).

Cours ESF éligibles : Garolou, Ourson et Flocon, Goomie Rider et Rookie Rider.

Cours ESI éligibles : Club Pitchouns, Souris verte, Souris de bronze et crystal international

Junior 5 jours	125,00 €
Junior 6 jours	164,00 €

Espace Evolution Groupe

	Non skieur	Skieur
Adulte	4,00 €	20,00 €
Junior		14,00 €
1 gratuit pour 10 payants		

TARIFS HANDI SKI AX 3 DOMAINES

Personne à mobilité réduite

Tarif réservé aux personnes munies d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) Invalidité , ainsi qu'à un accompagnateur. Les journées sont datées et consécutives.	
½ Journée midi	20,00 €
Journée	23,50 €
2 jours	43,00 €
3 jours	65,50 €
4 jours	86,50 €
5 jours	105,50 €
6 jours	122,00 €
7 jours	138,50 €

Réduction de 10% en billetterie au porteur de la carte **CMI Stationnement** ou **CMI Priorité**

Forfait Handiski

Tarif valable pour une personne en fauteuil, son conducteur et un accompagnateur supplémentaire (soit 3 personnes).

½ journée midi	20,00 €
Journée	23,50 €

Location de fauteuils sur Ax 3 Domaines

La location des fauteuils handisport se fait par téléphone au
05.61.64.20.06,

9 GMS (2 enfants et 1 XXL), 1 Uniski et 1 Dual ski.

Un **chèque de caution de 1000€** par fauteuil loué sera obligatoire lors du retrait des appareils à l'accueil de la station.

Location fauteuil Journée	20 €
ESF	15 €
ASEI	10 €

FORFAITS NON CONSECUTIFS AX 3 DOMAINES

Journées non datées et non consécutives Une seule saison de validité		
	Adultes	Réduit*
2 jours	94,00 €	82,00 €
3 jours	141,00 €	123,00 €
4 jours	188,00 €	164,00 €
5 jours	235,00 €	205,00 €

*FORFAITS REDUITS

Junior : 5 à 17 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

Etudiant : Justificatif de scolarité 24/25 obligatoire - Max 29 ans

Sénior : 65 à 74 ans sur présentation d'un justificatif d'âge

TARIFS ABAD

FORFAIT SKI Forfait datés et journées consécutives		
	Adultes	Réduits*
½ journée	32,00 €	27,20 €
Journée	37,60 €	32,80 €
2 jours	68,80 €	60,00 €
3 jours	104,80 €	91,20 €
4 jours	138,40 €	120,80 €
5 jours	168,80 €	147,20 €
6 jours	195,20 €	170,40 €
7 jours	221,60 €	192,80 €

Forfait journées non datées et non consécutives

Les journées skis sont valables uniquement la saison en cours, les journées skis non consommées seront perdues.

	Adultes	Réduits*
5 jours	188,00 €	164,00 €

FORFAITS SAISON	
Saisons Adultes	660 €
Saisons Réduit*	577 €

FORFAITS PIETONS TELECABINE		
Ascension complète		
	Adulte	Juniors
Journée	9,60 €	7,20 €
2 jours	17,70 €	13,20 €
3 jours	26,80 €	19,40 €
4 jours	35,50 €	26,60 €
5 jours	43,20 €	32,40 €
6 jours	49,90 €	37,40 €
7 jours	56,60 €	42,40 €
FORFAITS ZONE EVOLUTION		
Zone évolution ski avec Télécabine Ax-Bonascre		
Adulte	20,00 €	
Junior	14,40 €	
Accès piéton zone évolution		
Journée	4,00 €	
TARIFS ABAD		

FORFAITS PIETONS SAISON		
Les forfaits désignés ci-dessous sont personnels, nominatifs et avec photo		
Piéton été (Vendu uniquement pendant la saison d'été) Valable de la date d'achat jusqu'à la fin de la saison d'été courante		
	Ax - Bonascre	Ax - Saquet
Forfait Eté	54 €	70 €
Piéton hiver (Vendu uniquement pendant la saison d'hiver) Valable de la date d'achat jusqu'à la fin de la saison d'hiver courante		
	Ax - Bonascre	Ax - Saquet
Forfait Hiver	79 €	102 €
Piéton Année (Vendu l'hiver) Valable de la date d'achat jusqu'à la fin de l'été suivant		
	Ax - Bonascre	Ax - Saquet
Piéton Année	115 €	149 €

FORFAITS REDUITS*Junior** : 5 à 17 ans sur présentation d'un justificatif d'âge**Etudiant** : Justificatif de scolarité 25/26 obligatoire - Max 29 ans**Sénior** : 65 à 74 ans sur présentation d'un justificatif d'âge***FORFAITS OFFERTS****Bambin** : moins de 5 ans sur présentation d'un justificatif d'âge**Vermeil** : plus de 75 ans sur présentation d'un justificatif d'âge**FORFAITS DEMI-JOURNEE****Matin : 9h00 - 13h15**

Achat d'un forfait journée, si restitution du forfait en billetterie avant 13h15,
remboursement de la différence entre le prix journée et demi-journée
(soit 5,60 € tarif ABAD)

Après-midi : à partir de 12h45

Le forfait peut être acheté en avance, il ne sera actif qu'à 12h45

**FORFAITS SAISONNIERS
AX 3 DOMAINES**

Saison moniteur/team ESF - ESI

290,00 €

Forfait Saisonnier

Du lundi au vendredi hors vacances scolaires
+ 7, 8, 14 et 15 décembre, 22,23,29 et 30 mars

239,00 €

contrat saisonnier ou kbis de moins de 6 mois à présenter

Saison Hiver Piéton Pro Ax – Bonascre

55,00 €

Saison Hiver Piéton Pro - Ax/Saquet

90,00 €

Saison été Pro Ax - Bonascre

35,00 €

Saison été Pro Ax - Saquet

56,00 €

11 – 25 ans Ski Pass Ax-Ascou

230,00 €

Forfait saison scolaire écoles élémentaires

113,00 €

Ski club Ax

Saison compétiteurs Junior 5 - 17 ans

118,00 €

Saison compétiteurs adulte

150,00 €

Mercredi à la neige (Ski club)

10,00 €

Skiclub loisirs Février 2026 - 5 jours

85,00 €

Snow club Ax	
Saison compétiteurs junior 5 - 17 ans	118,00 €
Saison compétiteurs adulte	150,00 €
Samedi à la neige (Snow club)	10,00 €

AUTRES FORFAITS AX 3 DOMAINES

Skirail (assurance incluse)		
	Adulte et Moins 12 ans	Moins de 26 ans
1 jour	36,50 €	29,50 €
2 jours	76,00 €	64,00 €

UNSS	
Collégiens	10,00 €
Accompagnateurs	10,00 €

Faur Evasion Dépôt		
	Adulte	Réduit
1 jour	35,00 €	30,00 €

Skiday		
Vacances et week-end		
	Adulte	Réduit
1 jour	37,00	32,00
Lundi à vendredi Hors Vacances		
	Adulte	Réduit
1 jour	35 €	30 €

SLAT Guichet		
	Adulte	Réduit
1 jour	37,00 €	32,00 €
SLAT Dépôts		
	Adulte	Réduit
1 jour	35,00 €	30,00 €

Snowgay		
	Adultes	Réduit*
Journée	23,50 €	20,50 €
2 jours	43,00 €	37,50 €
3 jours	65,50 €	57,00 €
4 jours	86,50 €	75,50 €
5 jours	105,50 €	92,00 €
6 jours	122,00 €	106,50 €
7 jours	138,50 €	120,50 €

Bureau des guides		
	Adulte	Junior
1 jour	8,00 €	6,50 €

Forfait ski de Randonnée

*Uniquement accompagné d'un guide ou pour accéder
au refuge du Rulhe à partir de fin mars avec
justification de réservation*

D'Ax les Thermes
accès à 3 remontées (Ax-Tute) **17,00 €**

De Bonascre
accès à 2 remontées (Bonascre -Tute) **13,00 €**

**CONSIGNES A SKI KORALP
AX 3 DOMAINES**

	Tarifs
1 nuit	12,00 €
2 nuits	21,00 €
3 nuits	32,00 €
4 nuits	43,00 €
5 nuits	53,00 €
6 nuits	62,00 €
7 nuits	72,00 €
14 nuits	133,00 €
Saison	360,00 €

CONSIGNES GROUPE

	Tarifs
1 nuit	25,00 €
2 nuits	46,00 €
3 nuits	67,00 €
4 nuits	90,00 €
5 nuits	110,00 €
6 nuits	127,50 €
7 nuits	150,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les tarifs proposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

17 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibération du conseil municipal N° 2020/050 en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire présente donc oralement la décision suivante :

➤ Marché public :

Attribution du marché public relatif à la révision des pinces de la télécabine Bonascre - Saquet pour l'année 2025

La révision des pinces de la télécabine 6 places est programmée chaque année. En 2025, 20 pinces seront révisées pour un montant de 75 322 € HT pour la tranche ferme et 51 166,64 € HT pour la tranche optionnelle.

Il s'agit d'une négociation sans publicité ni mise en concurrence préalables mise en œuvre auprès de POMA, cette société étant la seule susceptible d'intervenir, compte tenu de la protection des droits d'exclusivité (notamment des droits de propriété intellectuelle) et de raisons techniques.

18 - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire propose de fixer la date de la prochaine séance du conseil municipal au mercredi 16 juillet 2025 à 18 heures.

QUESTIONS ORALES :

Monsieur Sébastien CRUSSOL - dirigeant - La Compagnie des Pyrénées (Eau neuve) prend la parole pour préciser que les relevés sur les volumes d'eau de l'usine sont régulièrement transmis à la commune.

Le maire répond qu'il souhaite que ces relevés soient certifiés et remercie Monsieur CRUSSOL d'être venu pour clarifier la situation.

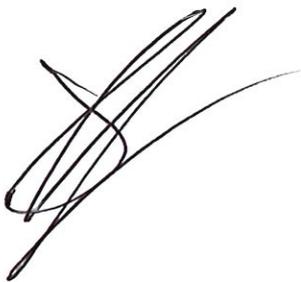
Un administré demande quand sera effectué le marquage au sol dans la rue Saint Udaut.

Le maire répond qu'il sera fait prochainement ainsi que la pose de panneaux (céder le passage au niveau du Grillon, voie sens unique et emplacement réservé PMR).

Le maire informe l'assemblée que la commune a pris acte du remboursement de l'avance de trésorerie de 110 000 € consentie à la SEMTTAX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30.

Le maire
Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance
Valérie ADEMA




Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le 25/07/2025



ID : 009-210900320-20250716-2025_7_01-DE

